

## Le CICAS

Les **Centres d'Information, de Conseil et d'Accueil des Salariés (CICAS)** sont destinés à fournir des informations relatives à leur **retraite complémentaire** aux salariés du privé.

Ils informent et conseillent les salariés en activité ou au chômage sur leurs droits à la retraite Arrco et **Ircantec**.

Ils reçoivent les futurs retraités dès l'âge de 45 ans.

### L'Arrco

L'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco) gère le régime de retraite complémentaire obligatoire (par répartition) des salariés du secteur privé de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture (cadres compris).

C'est un organisme paritaire. Chaque année, il fixe (ou gèle) la valeur du point de retraite, le salaire de référence pour les retraites complémentaires des salariés.

### L'Ircantec

L'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités (Ircantec) est un régime complémentaire par points qui fonctionne selon le principe de la répartition.

## La mission des CICAS sur la retraite

Les CICAS assurent trois missions essentielles :

- **informer** les personnes proches de l'âge de la retraite sur leurs droits à la retraite complémentaire Arrco et Ircantec ;
- **constituer des dossiers** d'évaluation et de liquidation de la retraite complémentaire ;
- **représenter**, au plan local, **les régimes de retraite complémentaire** Agirc et leurs institutions.

### Adresse du CICAS de Troyes :

CICAS Troyes  
6 rue du Pont Royal - B.P. 125  
10 004 TROYES